HEYRIEUX FLASH
N° 227–JUIN 2015

HEYRIEUX

Le Comité des Fêtes organise le

Lundi 13 juillet 2015

à partir de 19h30

Place de la Mairie ou Salle des Sports en cas de pluie

Années GOLDMAN

Bal

Spectacle Pyrotechnique/ Feu d'artifice

MOULES FRITES

IFNS

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

AGENDA

A NOTER : le Secrétariat de Mairie sera fermé le samedi 25 juillet
Et tous les samedis en août.

Ouverture de la Piscine Municipale, du samedi 27 juin au dimanche 30 Août 2015 inclus, de 11h à 19h30. Fermeture le lundi. Attention : la piscine sera ouverte le mardi 14 juillet.

INSCRIPTIONS CANTINE ET TAP : les inscriptions et les règlements sont disponibles en Mairie ou sur le site www.heyrieux.fr

04 juillet : A S Boules : Concours au Boulodrome.
03-04 Juillet : Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné : Musi'collines à Oytier St Oblas (voir programme dans le flash précédent).
05 Juillet : Tournoi Foot Handisport au Stade des Cambergères (voir affiche)
05 juillet : JAH Natation : fête de la piscine (voir dernière page info).
13 juillet : Comité des Fêtes : bal du 14 juillet (voir affiche en 1ère page).
14 juillet : Unis pour Heyrieux : Paëlla à Césarges à midi.
05 Septembre : Comité des Fêtes : Forum des Associations de 14h à 18h à la Salle des Sports
12-13 Septembre : Commission Culturelle : **Exposition de peintures et de sculptures à la Salle d'Evolution.**

LE CCAS

CCAS-HEYRIEUX

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Du 26 juillet au 30 août, la société Brossard ne pourra pas assurer le portage de repas à domicile.

Le CCAS vous propose d'assurer la continuité de ce service en collaboration avec la société Titille Palais, traiteur à Heyrieux, qui se chargera de la livraison.

Le prix du repas est fixé à 7 € 50.

Afin d'organiser au mieux ce service, merci de vous inscrire au plus vite au CCAS de la Mairie d'Heyrieux.

Contact : Armelle QUENEC'H tél : 04.78.40.00.14

► FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL : MODE D'EMPLOI

Les logements sociaux situés sur la commune d'Heyrieux n'appartiennent pas à la Mairie mais à des bailleurs sociaux. La commission logement de la Mairie a la charge de proposer 3 candidats, dont le dossier correspond aux critères du logement vacant. Le bailleur social reste l'unique décisionnaire. Les trois candidats proposés par la Mairie peuvent être refusés.

1 - Pour demander un logement social, il faut être :
•soit français,
•soit étranger admis à séjourner régulièrement en France, c'est à dire être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité. Il peut s'agir d'une carte de séjour, ou de résident, d'une carte de séjour de ressortissant de l'Union Européenne, de certains visas d'une durée supérieure à trois mois.

2 - Les ressources prises en compte sont les revenus fiscaux de référence figurant sur les AVIS D'IMPOSITION DE CHAQUE PERSONNE VIVANT AU FOYER DE L'ANNEE N-2 ;
Par exception, seules vos ressources personnelles sont prises en compte si vous vous trouvez en instance de divorce, situation devant être dûment justifiée.

Nombre de personnes du foyer	Ressources année N-2 en €
1	20 107
2	26 851
3	32 291
4	38 982
5	45 858
6	51 682
Par personne supplémentaire	5 765

Valeurs fixées par arrêté du 31 décembre 2014 pour les plafonds 2015.

Pour tout dépassement des plafonds mentionnés ci-dessus, le dossier sera rejeté. Il en sera de même si les copies recto-verso de votre CNI et de votre avis d'imposition ne sont pas jointes à votre demande

Le fait de remplir ces conditions ne vous donne pas automatiquement droit à l'attribution d'un logement. Votre dossier sera présenté par un bailleur social, à l'une des commissions d'attribution des logements mis en place par les bailleurs sociaux.

Sont prioritaires pour l'attribution d'un logement social, notamment :

- les personnes handicapées ;
- les personnes mal logées, défavorisées ou rencontrant des difficultés particulières de logement ;
- les personnes hébergées ou logées temporairement ;
- les personnes mariées vivant maritalement ou pacsées, victimes de violences au sein du couple ;
- les personnes sans aucun logement ou menacées d'expulsion sans relogement les personnes logées dans un logement insalubre ou dangereux.

Votre dossier de candidature doit être déposé :

- en mairie, ou **auprès de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné,** ou **auprès des bailleurs sociaux de l'Isère.**

Son enregistrement sous un logiciel commun au département de l'Isère entraîne l'obtention du numéro unique de demandeur (NUD). Les bailleurs et communes concernés par la demande sont automatiquement informés. La candidature peut être examinée par la commission d'attribution lorsqu'un logement correspondant à la demande est disponible. La demande est valable 1 an à compter de son dépôt. Elle est renouvelable en retournant le formulaire complété par vos soins auprès du service qui a enregistré votre demande initiale.

LE CCAS

► Le Conseil Municipal des Enfants : Commission Environnement

Dans la forêt d'Heyrieux, des personnes jettent des détritus puis les brûlent et abîment la nature.
Nous sommes contre cela car la plupart des personnes vont à la déchèterie

Alors apprenez à vivre avec la nature.

Car vivre avec la nature, c'est vivre avec la planète.

Arrêtons de brûler les arbres et voilà ...

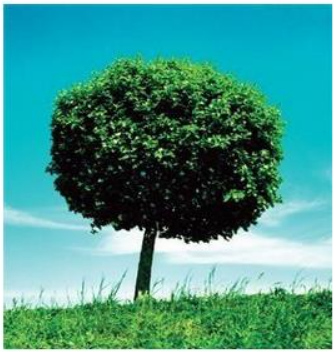

Futur

A SAVOIR

► Tournoi de Foot Handisport

Venez nous rejoindre le dimanche 5 juillet au Stade des Cambergères à Heyrieux 38 à partir de 9h pour un tournoi de foot à 7 au profit de l'EFFA Equipe Française de Football Amputé qui sera également présente.

Vous pourrez poser toutes vos questions à ces sportifs internationaux… Ils seront vos adversaires d'un jour !!!...

5€ par joueur réservation auprès de Nicolas 06 95 63 59 83

Restauration sur place

Pour plus d'information auprès de Valérie 06 41 73 83 21

Tout une histoire, Tous différents, Mais un seul rêve, Le ballon rond…

▶EVENEMENT EN NORD ISERE !!!!!
LANCEMENT OFFICIEL ALERTE COMMERCE

Un outil innovant et gratuit au service des commerçants.
Ce dispositif proposé par les CCI de l'Isère en collaboration avec la Police et la Gendarmerie nationale et en partenariat avec la Fédération des Groupements Commerciaux du Nord Isère a l'ambition de sécuriser davantage les centres villes du département.

Une logique de sécurité participative. C'est le seul système alerte SMS interactif qui communique en temps réel et en toute simplicité entre les forces de l'ordre : la Gendarmerie, la Police et les commerçants. L'atout de ce dispositif est de permettre une diffusion très rapide de l'information. **Objectif : réduire les chances du délinquant de reproduire ses méfaits dans un temps très court car bien souvent les auteurs agissent plusieurs fois assez rapidement dans une ville ou un département.**

Concrètement : Le professionnel victime d'un délit informe immédiatement le « 17 » qui pourra diffuser l'information aux adhérents du dispositif « Alerte Commerce ». Plus il y a d'adhérents, plus le dispositif est efficace ! Le message est rédigé et transmis à l'ensemble des commerçants adhérents, sur leurs téléphones portables. Le SMS décrit succinctement les faits, le lieu du délit et les renseignements connus sur le ou les auteurs.

Le but de ce dispositif est de rompre l'isolement des commerçants, de les initier à devenir acteurs de leur sécurité tout en dissuadant les malfaiteurs.

BIENVENUE DANS LE DISPOSITIF
ALERTE COMMERCE SMS
Ce dispositif est destiné à vous prévenir en cas de vols avec violence, de vols à l'étalage et d'escroqueries...
COMMENT UTILISER ALERTE COMMERCES ?
Commerçant victime d'un délit, appelez immédiatement le 17.
Une fois l'appel reçu, le 17 envoie un SMS "Alerte Commerces" aux adhérents selon leur secteur d'activité et/ou leur zone géographique.
Victime d'un délit
Intervention sur le terrain auprès de la victime
17
Envoi SMS aux entreprises adhérentes au dispositif
Numéros d'urgence : Police : 17 - Samu : 15 - Pompiers : 18
CCI GRENOBLE
CCI NORD ISÈRE
Vous avez des questions sur ce dispositif ?
Contact : Lyonel Coléon
04 74 31 44 17 - l.coleon@nord-isere.cci.fr

A SAVOIR

▶ **Centre Social** :

L'accueil de loisirs « Les trouve-tout » est ouvert tout l'été, du 6 juillet au 28 août 2015.

Lors des différentes semaines, des activités et des sorties seront proposées aux différents groupes d'enfants et en fonction du thème.

Les thèmes des vacances sont :
- Sports & vacances
- Courses infernales (en lien avec la course de caisse à savon organisée par la communauté de communes)

- Bienvenue au Brésil
- L'art en musique
- Les îles
- Western
- Tous en route
- Les expériences scientifiques

Pour les sorties, les enfants pourront profiter de la piscine, des sorties au lac, de l'Aquaparc, de la ferme, faire du vélo rail et du train vapeur, visiter les grottes de Choranche, Peaugres….
A chaque fin de période, un temps fort sera proposé aux familles afin que les enfants présentent ce qu'ils ont fait durant la semaine.

Pendant les vacances d'été, le Centre Social propose :
•Un séjour « Nautique et découverte de l'environnement » au Lac d'Aiguebelette du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet 2015.
•Un mini-camp « Autour du cheval » du mercredi 15 juillet au vendredi 17 juillet 2015.
•Un séjour péniche, du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet 2015, sur les quais du Rhône, avec des activités « découvertes au fil de l'eau ».
•Un mini-camp « Escalade et Montagne » à Aiguebelette du mardi 18 août au jeudi 20 Août 2015 avec comme activités principales la découverte de la montagne et l'escalade.
•Un séjour itinérant dans la Drôme, du lundi 24 Août au vendredi 28 août 2015, avec des activités VTT itinérant et du canyoning.
Les inscriptions ont commencé mais il reste des places !!!!!!

Le secteur adultes / familles
Durant l'été, il propose diverses activités pour les familles, les adultes,…
Sortie en famille à Lyon, baignade, soirée jeux, atelier manuel, cinéma en plein air, cueillette et cuisine,… Places limitées. Venez vous renseigner au Centre Social.

Secteur jeune : vacances du 6 au 31 juillet
Il propose des activités à la demi- journée ou à la journée avec ou sans repas (programme disponible à l'accueil)
Il reste quelques places dans certaines activités, renseignement et inscription au Centre Social.

INFORMATIONS

► *FETE DE LA PISCINE ET 3 HEURES DE NATATION*

Organisés par la JAH NATATION

Le DIMANCHE 5 JUILLET de 10h à 13 h, à la Piscine d'HEYRIEUX, auront lieu les 3 heures de natation où nous y attendrons tous les enfants, leurs parents, amis, et voisins d'Heyrieux et des environs pour venir faire des longueurs.

Inscription à partir de 9h30

De nombreuses récompenses sont prévues.

Buvette et casse-croûte disponibles sur place (hot dog, bonbons, glaces etc…)

Nous aurons également besoin de bénévoles pour nous aider (pointage au bord du bassin, buvette etc…), n'hésitez pas à nous en parler, votre aide sera la bienvenue.

A noter que les tickets d'entrée vendus par la piscine ne seront pas acceptés ce jour-là. L'entrée sera payante pour tous au profit du club de natation

Merci de noter d'ores et déjà, sur vos agendas, la date de :

L'ASSEMBLEE GENERALE & DES INSCRIPTIONS pour la saison 2015/2016 le **JEUDI 3 SEPTEMBRE 2015 à 20h30 au FOYER RURAL d'HEYRIEUX**

► ATTENTION : Coupures de courant pour travaux

Electricité Réseau Distribution France (ERDF) a prévu de réaliser sur le réseau de distribution, des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité le :

Lundi 6 juillet de 9h à 12h

Au lotissent le Château du 1 au 7, du 23 au 25, du 39 au 41, du 2 au 6, du 40 au 42.

NUMEROS UTILES

Mairie d'Heyrieux :
04.78.40.00.14
Email
mairie@heyrieux.fr
Site internet :
www.heyrieux.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
8h30-12h00/14h30-17h00
Le samedi : 9h00-12h00
(sauf au mois d'août)
Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
S.A.M.U. : 15
Médecin de garde : 15
Infirmières de garde :
04.78.40.02.14 /
06.71.35.04.52/06.07.80.18.53
Ambulance de garde :
04.78.40.05.51
Police Municipale :
04.72.09.19.24

ETAT CIVIL

Naissances :

20 Mai : Robin REVERCHON
11 Juin : Adam DORISON

Mariage :

20 Juin: Alexandra VANDERMOËTEN
Xavier SUDRES

Décès :

30 Mai : Marie-Joséphine VERNAY
veuve VERPILLON
31 Mai : Louis OLLIER
03 Juin : Paul CHRISTOPHE
04 Juin : Fleurine ROUX épouse ODET

HEYRIEUX FLASH

Hôtel de Ville
38540 HEYRIEUX

Mensuel gratuit

Date de parution
JUIN 2015

Dépôt légal :
JUIN 2015

ISSN 1268-2417

Impression :
Imprimerie des Alpes

Directrice de publication :
Martine CHASTAGNARET